

Pierre-Yves Dérian  
Bot Sapin  
56390 BRANDIVY



BRANDIVY le 12 octobre 2019

Objet : Enquête publique élevage de 56 000 canards au lieu-dit Brézillec à Colpo

Dans son projet d'extension, l'EARL Le Jeloux a choisi de modifier le mode de logement des canards en choisissant la paille ce qui a pour effet de réduire les émissions d'ammoniac en raison de la suppression des fosses à lisier.

Toutefois, ce projet qui n'a pas trouvé de zone d'épandage pour l'intégralité de ses effluents (36.5% prêteurs de terre), devra faire appel à la Société Terrial pour le traitement (63.5% du fumier) ce qui génère des exportations. Les déplacements des camions et le traitement des effluents par la société Terrial ne sont pas intégrés au bilan environnemental du projet. Les extensions d'élevage devraient être conditionnées à la possibilité d'épandre ou de composter dans un rayon raisonnable. A noter que Golfe du Morbihan Vannes Agglomération vient de terminer l'enquête publique sur le SCOT qui préconise des mesures pour limiter les déplacements.

Il est indiqué qu'aucun projet n'est en cours dans les communes situées à 3 kilomètres de l'exploitation. Je tiens à porter à votre connaissance un projet d'extension d'un élevage de canards porté par l'EARL Amoros au lieu-dit Plunian à Brandivy. Le permis de construire a été délivré le 27 septembre 2019 pour une superficie plancher de 1 284 mètres carrés. Le doublement de cet élevage qui a opté pour des fosses à lisier aura des impacts car certaines communes seront concernées par les épandages de l'EARL Le Jeloux et l'EARL Amoros. Avoir plusieurs projets d'extension sur des communes limitrophes génère une concurrence pour les épandages. Les exploitations sont soit obligées d'épandre de plus en plus loin ou doivent exporter leurs effluents avec pour conséquence une dégradation du bilan environnemental.

On estime que la consommation annuelle en eau d'une famille de 4 personnes est de 150m<sup>3</sup>. L'élevage consommera 6 948 m<sup>3</sup> d'eau après agrandissement soit une augmentation de 3 035m<sup>3</sup> d'eau entièrement prélevée sur le réseau public ce qui correspond à la consommation de 185 personnes. Colpo compte 2 237 habitants. Si on divise 185 par 2 237, on peut estimer les besoins en eau de l'élevage à 8.2% de la consommation en eau des particuliers de la commune de Colpo. Si avec le réchauffement climatique, des restrictions d'eau doivent régulièrement être imposées en période estivale, il faudrait envisager de stopper l'élevage en été pour préserver la ressource en eau. La viabilité du projet serait fortement impactée.

Les documents financiers présentés en annexe sont très succincts. Ils mettent en évidence la faiblesse de ce type de projet qui est entièrement dépendant d'une seule production et dont les prix de vente sont uniquement liés au prix de la volaille. L'hypothèse de 3.4 lots par an n'est pas modulée pour tenir compte de vides sanitaires plus importants que prévu. L'aliment n'étant pas produit sur l'exploitation, les coûts de production dépendent du prix d'achat de l'aliment.

De plus, les résultats économiques seront dépendants d'une réduction de la mortalité de 7.09% à 3% sans que les moyens d'y parvenir soient précisés.

Il serait nécessaire d'avoir une vision plus détaillée de l'impact de la variation des paramètres ci-dessus pour se prononcer sur la viabilité de l'élevage.

Au lieu d'augmenter les quantités produites en doublant quasiment l'élevage, il serait plus vertueux d'avoir un modèle recherchant davantage de valeur ajoutée. L'exploitant améliorerait son revenu en limitant les risques financiers et en préservant l'environnement.